



**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 A 19H00**

Salle de réunion Maison de la Vallée Verte

Sur convocation en date du 2 décembre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 8 décembre 2025 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Présents :

MM. MUSARD Jean Paul – COSTAZ Jean Paul – CHARDON Patrick – DESBIOLES Laurent – VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – SAILLET Patrick – BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent – CHAUTEMPS Pierre – BRON Marc

MMES VAUDAUX Célia – NOVEL Martine - VAUDAUX Séverine - Mme SCHERRER Fabienne.

Absent(e)s excusé(e)s :

- BOSSON Jean-François,
- NAMBRIDE Christian,
- VERDAN Julie,
- BAUD-GRASSET Joël,
- ROCH Jacqueline,
- DETRAZ Laurent,
- DUFOURD Pierrick,
- BOGILLOT Emmanuel.

Pouvoirs :

- Mme ROCH Jacqueline donne procuration à M. CHARDON Patrick.

Secrétaire de séance : M. GUIBERTI Frédéric

Le quorum étant atteint, M. MUSARD Jean-Paul déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Frédéric GUIBERTI est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10/11/2025

Le Président invite les élus à formuler d'éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est exprimé sur le fond du document.



Vallée Verte

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025 est approuvé.

III. FINANCES PUBLIQUES

1. Budget supplémentaire 2025

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, présente le budget supplémentaire 2025, rendu nécessaire notamment par la reprise des résultats du SMDHAB et par plusieurs ajustements budgétaires de fin d'exercice.

Il précise que ce budget supplémentaire est strictement équilibré :

- en section de fonctionnement à 40 128,78 € en dépenses et en recettes ;
- en section d'investissement à 10 553,78 € en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement				Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
014	7392221	FPIC	17 233,00 €	001		Résultats SMDHAB	- 1 991,22 €
65	6561	Dépassement cotisation SYANE	1 455,00 €	16	1641	Régularisation échéance prêt 2024	10 145,00 €
66	66111	Intérêt emprunts	8 180,00 €	16	165	Remboursement caution appartement	2 400,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	13 260,78 €				
Total dépenses de fonctionnement			40 128,78 €	Total dépenses d'investissement			10 553,78 €
Recettes de fonctionnement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
002	002	Résultats SMDHAB	527,60 €	16	165	Caution nouveaux locataires	2 400,00 €
70	70632	Recettes piscine	6 140,00 €	16	1641	Emprunts	- 5 107,00 €
74	74888	Fonds genevois	18 562,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	13 260,78 €
77	773	Régularisation échéance de prêt 2024	14 899,18 €	Total recettes investissement			10 553,78 €
Total recettes de fonctionnement			40 128,78 €				

Il détaille les principaux mouvements budgétaires :

- En fonctionnement,
 - o Dépenses : des ajustements sur le FPIC, et les cotisations pour le SYANE, les intérêts d'emprunt ainsi que la reprise du résultat du SMDHAB ;
 - o Recettes : des recettes supplémentaires issues notamment de la piscine et des fonds genevois, supérieures aux prévisions initiales ;
- En investissement, la régularisation d'échéances d'emprunt, la reprise du résultat du SMDHAB et la neutralisation comptable des cautions locatives.

Ces ajustements permettent de maintenir l'équilibre global du budget sans remettre en cause les orientations financières votées au budget primitif.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 17 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le budget supplémentaire 2025 du budget principal.

2. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, rappelle que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice suivant.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

CHAPITRE	BUDGET 2025 PREVU	AUTORISATION 25%
20	7 000 €	1 750.00 €
21	1 198 211 €	299 552.75 €
23	5 974 422 €	1 493 605.50 €
Total	7 179 633 €	1 794 908.25 €

Pour la CCVV, le montant maximal autorisé s'élève à 1 794 908,25 €, réparti par chapitre budgétaire, afin de garantir la continuité des opérations d'investissement en début d'année 2026.

Il est précisé que les dépenses ainsi engagées seront intégrées au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 17 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite précitée.

IV. RESSOURCES HUMAINES

M. le Président informe le Conseil communautaire du renouvellement à venir du contrat d'un agent d'accueil France Service et CCVV. M. le Président souligne par ailleurs les excellents retours relatifs à la qualité du service rendu au niveau de France Service.

V. GYMNASSE INTERCOMMUNAL – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, présente les résultats de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2025 dans le cadre de la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase intercommunal.

Quatre équipes avaient été admises à remettre une offre. Après analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, la CAO a attribué les notes suivantes aux différents candidats :

	AE	EAD	NBO	SG ARCHI
NOTE ARCHI/25	18	21	25	23
NOTE FINANCIERE/20	15	16	13	14
VALEUR TECHNIQUE/45	33	37	38	37
PRIX/40	36,86	38,85	39,75	40,00
PLANNING/15	15	0	15	15
NOTE GLOBALE/100	84,86	75,85	92,75	92,00

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la société NBO, dont l'offre a été jugée la plus avantageuse.

Les élus échangent sur les écarts de notation entre les candidats, relativement faibles. Les élus soulignent la nécessité de maintenir une vigilance particulière concernant la maîtrise des coûts et le suivi du projet, au regard d'expériences passées sur d'autres opérations.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 17 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE la décision de la CAO de retenir le groupement représenté par NBO comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant.

VI. COMMISSION VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Mme Fabienne SCHERRER présente les travaux de la commission vie associative locale, réunie afin d'examiner les demandes de subventions déposées par les associations du territoire pour l'exercice 2025.

Elle rappelle que l'attribution des subventions s'inscrit dans un cadre fondé sur un règlement d'attribution partagé, qui distingue notamment les subventions de fonctionnement récurrentes, les aides liées à des projets ou manifestations spécifiques, ainsi que les demandes exceptionnelles.

Il est précisé que la commission a veillé à appliquer de manière homogène les critères retenus, en tenant compte :

- du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires concernés sur le territoire ;
- de la nature des actions menées (sportives, culturelles, éducatives, sociales ou événementielles) ;
- de la cohérence entre les montants demandés, les budgets prévisionnels présentés et les actions effectivement soutenues par la Communauté de Communes.

Les élus échangent sur certaines situations particulières, notamment lorsque des associations présentent un budget global annuel alors que la subvention demandée concerne une manifestation précise. Il est rappelé que, dans ces cas, la commission raisonne prioritairement à l'échelle de l'action soutenue, afin de garantir une équité de traitement entre les structures.

La commission souligne également que plusieurs associations ont ajusté leurs demandes à la baisse par rapport à leurs sollicitations initiales, traduisant une meilleure appropriation du cadre intercommunal d'attribution des subventions.

Concernant le budget global alloué à la vie associative, Mme SCHERRER rappelle que le montant par adhérent servant de référence n'a pas évolué depuis plusieurs années. Plusieurs élus estiment qu'une réflexion devra être engagée lors de l'élaboration du prochain budget afin d'examiner l'opportunité d'une revalorisation, compte tenu de l'évolution des coûts supportés par les associations et de l'inflation.

Il est toutefois rappelé que les arbitrages réalisés pour l'exercice en cours respectent l'enveloppe budgétaire votée et permettent de soutenir un tissu associatif diversifié et actif sur l'ensemble du territoire.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 17 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Vallée Verte

VALIDE les propositions de commission vie associative locale

Axe d'intervention	Association	2024	2025	Nbs d'Adhérents -18 ans																		
Education Sportive et culturelle	Football Club de la Vallée Verte	2 340,00 €	1 950 €	$145 \times 10 \text{ €} = 1450 \text{ €}$ 500 € petit équipement																		
	Les passeurs d'arts	7 000,00 €	7 000 €																			
	Ecole multi-arts de la Vallée Verte	4 000,00 €	2 000 €	$145 \times 10 \text{ €} = 1450 \text{ €}$																		
	Réseau Rural d'éducation de la Vallée Verte	6 630,00 €	7 020 €	$702 \text{ €} \times 10 \text{ €} = 7020 \text{ €}$																		
Total éducation		19 970,00 €	17 970 €																			
Evènementiel	RETA Terres de Culture	2 500,00 €	2 500,00 €																			
	Entracte	7 000,00 €	7 000,00 €																			
	Nouvel Assaut	2 000,00 €	3 000,00 €																			
	Villard'ose	500,00 €	500,00 €																			
	Total Evènementiel	12 000,00 €	13 000,00 €																			
Axe Aide à la personne	Opération Nez Rouge - Haute-Savoie	- €		- €																		
				0																		
	Total Aide à la Personne	- €	- €	- €																		
Axe humanitaire et causes nationales	Total humanitaire et causes nationales	- €	- €	0																		
TOTAL DES DEMANDES		31 970,00 €	30 970,00 €	- €																		
<table border="1"> <tr> <td>Budget association 2025</td> <td></td> <td>62 880,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total validé par Conseil communautaire 1ère instruction 2025</td> <td></td> <td>27 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total validé par Conseil communautaire 2ème instruction 2025</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES 1ère et 2ème session</td> <td></td> <td>27 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Solde restant pour la 2ème session</td> <td></td> <td>35 080,00 €</td> </tr> <tr> <td>Solde disponible après 2ème session</td> <td></td> <td>4 110 €</td> </tr> </table>					Budget association 2025		62 880,00 €	Total validé par Conseil communautaire 1ère instruction 2025		27 800,00 €	Total validé par Conseil communautaire 2ème instruction 2025			TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES 1ère et 2ème session		27 800,00 €	Solde restant pour la 2ème session		35 080,00 €	Solde disponible après 2ème session		4 110 €
Budget association 2025		62 880,00 €																				
Total validé par Conseil communautaire 1ère instruction 2025		27 800,00 €																				
Total validé par Conseil communautaire 2ème instruction 2025																						
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES 1ère et 2ème session		27 800,00 €																				
Solde restant pour la 2ème session		35 080,00 €																				
Solde disponible après 2ème session		4 110 €																				

VII. CINEMA LA TRACE – REMPLACEMENT DU SERVEUR ET DU PROJECTEUR

Le Président rappelle que le remplacement du serveur du cinéma « La Trace » était inscrit au budget 2025, compte tenu de la vétusté du matériel existant, en service depuis l'ouverture du cinéma.

Il est également exposé que le projecteur actuel, de technologie xénon, présente des signes de défaillance importants, compromettant la continuité du service public. Bien que son remplacement n'ait pas été inscrit au budget initial, les crédits nécessaires sont disponibles.

Plusieurs devis ont été sollicités pour le remplacement du serveur et du projecteur. Les offres de l'entreprise ADDE Technologies Cinéma se révèlent significativement plus avantageuses que celles du prestataire actuel Cinéma Next.

M. le Président propose au conseil communautaire de retenir les devis de l'entreprise ADDE Technologies Cinéma suivants :

- Serveur Dolby IMS3000DS pour un montant de 9 691,00 € HT, soit 11 629,20 € TTC.
- Projecteur BARCO SP2K-11S Laser 2K avec installation et accessoires pour un montant de 35 262,00 €



HT, soit 42 314,40 € TTC,

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 17 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RETIENT les devis de l'entreprise ADDE Technologies Cinéma pour un montant de 11 629,20 € TTC pour le serveur et 42 314,40 € TTC pour le projecteur.

VIII. SCOT

Mme Fabienne SCHERRER, Vice-Présidente du SCOT, présente un point d'information relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Cœur du Faucigny.

Elle revient notamment sur le courrier adressé par le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie au Président du Syndicat mixte du SCOT, dans lequel sont formulées de nombreuses observations portant sur le calendrier, la concertation, la lisibilité des documents et l'absence de prise en compte de plusieurs projets structurants départementaux et locaux.

Les échanges portent également sur l'évolution du cadre législatif en matière d'aménagement du territoire (ZAN, loi Trace, SRADDET), susceptible de rendre rapidement obsolètes certaines orientations du projet de SCOT s'il était arrêté en l'état.

Mme SCHERRER attire par ailleurs l'attention des élus sur la question de la représentation de la Vallée Verte au sein des instances du SCOT, et plus particulièrement au sein du bureau, où elle demeure actuellement l'unique représentante sans suppléant désigné.

Un débat s'engage sur l'opportunité de solliciter une évolution de la gouvernance du SCOT afin d'assurer une représentation plus équilibrée des territoires et une continuité de participation aux travaux. Mme SCHERRER fera passer une proposition de courrier au mois de janvier pour que la CCVV fasse une demande officielle avant la fin du mandat pour préparer le prochain mandat.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Contribution abattoir 2026

M. le Président informe les élus du budget prévisionnel 2026 de l'abattoir départemental, établi à 140 000 € en fonctionnement et 2 238 019 € en investissement. La part de contribution de la Communauté de Communes de la Vallée Verte est fixée à 1 201,65 € pour le fonctionnement et 5 122,49 € pour l'investissement, calculée au prorata de la population.

2. Ancien local ADMR

M. le Président informe le conseil qu'il faut à nouveau rechercher un locataire à la suite du désistement du candidat initialement pressenti.

3. Lutte contre les dépôts sauvages

M. Patrick SAILLET informe les élus d'un dispositif expérimental intitulé « Protect' Envi », porté par la gendarmerie et l'État. L'Adjudant Donovan LEBOUTEILLER, Brigade de Boëge, est venu présenter ce service en mairie de Boëge. Cette plateforme numérique permet d'accompagner les communes dans la constatation des



Vallée Verte

dépôts de déchets sauvages et dans la mise en œuvre des procédures administratives à l'encontre des contrevenants (constitution des dossiers, courriers, suivi des démarches).

Ce dispositif, actuellement en phase d'expérimentation et gratuit pour les collectivités, repose sur l'initiative du détenteur du pouvoir de police, à savoir les communes. Les communes de la Vallée Verte intéressées peuvent se porter volontaires pour participer à l'expérimentation.

Il est précisé qu'un retour est attendu par la gendarmerie avant le 10 décembre 2025 afin de recenser les collectivités volontaires. Le sujet pourra être approfondi ultérieurement en fonction des retours d'expérience. Après un rapide tour de table, l'ensemble des communes ont exprimé un intérêt pour ce dispositif. M. SAILLET fera part de l'intérêt des communes à l'Adjudant Donovan LEBOUTEILLER.

Séance levée à 20h00